

DEMANDE D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE REMPLACEMENT

- Si vous avez été absent(e) à une, plusieurs ou toutes les épreuves pour des raisons médicales ou pour un cas de force majeure, vous avez la possibilité de vous inscrire à la session de remplacement prévue en septembre/octobre, sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.
- Cette inscription est soumise à l'autorisation du Directeur de la Maison des examens après étude des pièces justificatives. Aucune demande ne sera prise en compte sans justificatifs (certificat médical ou tout autre pièce justifiant l'empêchement **et** la copie du ou des convocations auxquelles vous avez été absent(e)).
- Votre demande d'inscription à la session de remplacement, accompagnée des justificatifs, devra être envoyée à la Maison des examens **au plus tard le vendredi 30 juin 2023 (cachet de la poste faisant foi)** à l'adresse suivante :

SIEC - Maison des Examens
DEP (Examen et Spécialité à préciser)
7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL CEDEX

EXAMEN (case à cocher) :

BMA
 BP
 BAC. PRO.
 CAP
 MC

Spécialité :

Nom de NAISSANCE du candidat :

Prénom(s) du candidat :

Numéro de candidat (information inscrite sur votre convocation) :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Etablissement d'inscription (nom et ville) :

demande mon inscription à/aux épreuve(s) de remplacement suivante(s) :
 (inscrire l'intitulé de l'épreuve comme indiqué sur la convocation)

EPREUVE PROFESSIONNELLE	DATE DE L'EPREUVE
EPREUVE GÉNÉRALE	DATE DE L'EPREUVE

Important : Joindre à ce formulaire une copie des convocations aux épreuves où vous étiez absent.

Pour rappel : Si vous avez émarginé à l'épreuve, vous ne serez pas autorisés à participer à la session de remplacement. La session de remplacement ne comporte pas d'épreuves d'éducation physique et sportive ni d'épreuves facultatives.

Fait à :

Le :

SIEC – Maison des examens
 7 rue Ernest Renan
 94749 ARCUEIL CEDEX
 Tél : 01 49 12 23 00
siec.education.fr

Signature du candidat

